

## La commission des Lois du Sénat reprend ses auditions sur l'affaire Benalla après une passe d'armes sur sa légitimité

"Nous poursuivons nos auditions tout simplement pour tenter autant que faire se peut de lever des contradictions qui nous sont apparues pour établir la réalité du fonctionnement d'un certain nombre de services" de l'Etat, a déclaré hier le président (LR) de la commission des Lois du Sénat, M. Philippe BAS, à la reprise des auditions menées dans le cadre de la mission sur les conditions dans lesquelles des personnes n'appartenant pas aux forces de sécurité intérieure ont pu ou peuvent être associées à l'exercice de leurs missions de maintien de l'ordre et de protection de hautes personnalités et le régime des sanctions applicables en cas de manquements. "Je rappelle le cadre un peu formel de nos auditions tout en précisant que notre travail ne consiste pas à faire des procès ou à prononcer des condamnations (...) mais à auditionner – une audition n'est pas une comparution. Vous collaborez au travail du Parlement (...) qui lui remplit strictement sa mission dans le cadre constitutionnel et organique qui lui est assigné", a-t-il poursuivi dans une allusion aux attaques formulées par M. Alexandre BENALLA.

Pourtant à l'origine de cette mission d'information, l'ancien chargé de mission auprès du chef de cabinet de l'Elysée mis en examen pour violences en réunion, immixtion dans l'exercice d'une fonction publique en accomplissant des actes réservés à l'autorité publique, port et complicité de port prohibé et sans droit d'insignes réglementés par l'autorité publique, recel de violation du secret professionnel et recel de détournement d'images issues d'un système de vidéoprotection, a refusé toute la journée de mardi de venir déposer devant les sénateurs, avant de faire volte-face. "Contraint", a-t-il martelé, "parce que M. Philippe BAS, je mesure très bien mes propos, ce petit marquis m'impose aujourd'hui de venir devant lui, sinon il m'envoie la police ou la gendarmerie". L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 prévoit en effet que "toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée, si besoin est, par un huissier ou un agent de la force publique, à la requête du président de la commission". Dans une longue interview à France Inter, M. BENALLA a, en substance, jugé "constitutionnellement illicite" la commission, qualifiant ses membres "de petites personnes. Qui n'ont aucun droit, et aucun respect pour la République française et la démocratie", et bafouent la séparation des pouvoirs.

S'il devrait bel et bien être auditionné mercredi matin, il a toutefois averti qu'il ne pourra "répondre à aucune question concernant les faits dont la justice est saisie" pas plus qu'"aux questions dont la réponse supposerait de violer le secret de la défense ou le secret professionnel".

"Je n'ai jamais dit que M. BENALLA ne devait pas se rendre (à la commission, NDLR)", a tenté, de son côté, de nuancer la ministre de la Justice, Mme Nicole BELLOUBET, assurant n'être "ni l'avocat ni le conseil juridique de M. BENALLA" – lequel n'a pour autant pas manqué de s'appuyer sur ses déclarations. "Lorsqu'une commission d'enquête agit – et je tiens ici à dire que je suis très attachée aux pouvoirs de contrôle du Parlement – (...), celle-ci ne peut pas interférer sur une information judiciaire qui est en cours", a ajouté la Garde des Sceaux avant d'évoquer une "instrumentalisation de ce qui est au départ une dérive personnelle". Plus offensif encore, le porte-parole du gouvernement, M. Benjamin GRIVEAUX, a également ciblé le président de la commission des Lois, accusant M. BAS de faire "sa campagne politique personnelle depuis des semaines sur le sujet".

Et de regretter "qu'au Sénat, la commission d'enquête parlementaire ne soit pas présidée par quelqu'un qui puisse venir de la République en Marche", là où l'Assemblée nationale avait

fait le choix d'une co-présidence bipartisane (REM/LR), mais seulement par "l'opposition". Précisons que sont rapporteurs la sénatrice (LR) du Morbihan Muriel JOURDA ainsi que le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, représentants des deux principaux groupes du Sénat. Avec 22 sénateurs, la République en Marche ne constitue que le cinquième groupe au Palais du Luxembourg.

"Je ne laisserai pas insulter l'institution qu'est le Sénat. Cette commission est totalement souveraine, c'est elle qui écoutera, entendra et décidera", a tonné le président (LR) du Sénat Gérard LARCHER, assurant que "M. Philippe BAS et ses rapporteurs seront extrêmement attentifs à la séparation des pouvoirs, et (à ce qu'il n'y ait) aucune confusion avec l'instruction en cours".

### Quel rôle en matière de sécurité ?

Après avoir mené 19 auditions cet été et demandé la communication de plusieurs documents ("pour certains, nous allons devoir relancer nos interlocuteurs") et en attendant celle très attendue de M. BENALLA, la commission des Lois du Sénat a entendu successivement M. François-Xavier LAUCH, chef de cabinet du président de la République, puis le général Eric BIO FARINA, commandant militaire de la présidence de la République, et M. Maxence CREUSAT, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris, afin de cerner les fonctions précises de M. BENALLA à l'Élysée.

Son "employeur le plus direct", M. LAUCH, a évoqué des fonctions "extrêmement claires", "cadrées" : "l'organisation des déplacements nationaux du président de la République", "l'organisation des événements au palais de l'Élysée", "la préparation des déplacements non officiels du président de la République" et enfin "la coordination, sous l'autorité du directeur de cabinet, des deux services de sécurité de l'Élysée", en l'occurrence "des choses très administratives", a-t-il pris soin de souligner.

"Sur la question de la capacité de M. BENALLA de donner des orientations stratégiques sur le futur service en charge de la sécurité de l'Élysée. Il y a actuellement deux services en charge de la sécurité à l'Élysée : le GSPR et le commandement militaire. Ils ont à leur tête deux généraux. Je ne peux pas imaginer que deux généraux laissent un chargé de mission comme M. BENALLA rentrer dans leur organisation interne et commander à leur place. Ce n'est absolument pas le cas", a répondu M. LAUCH.

La commission a ensuite entendu le commandant militaire de l'Élysée, le général Eric BIO-FARINA, selon qui M. BENALLA était "un petit peu la charnière entre ce que fait le GSPR et le commandement militaire", les deux unités en charge de la sécurité du président. En outre, "il avait l'approche humaine de ce que souhaitait le président pour sa sécurité", a-t-il ajouté et "participait aux travaux de réorganisation de la sécurité de l'Élysée".

En juillet, devant la défunte commission d'enquête de l'Assemblée nationale, il avait dit que M. BENALLA était "une sorte de facilitateur de la sécurité", selon le commandant militaire, sans en être "en charge". "Il ne pouvait pas intervenir dans les processus de sécurité", avait-il alors insisté.

Troisième et dernière audition de la journée, celle du commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de police de Paris, M. Maxence CREUSAT, première personne visée par la justice dans cette affaire à être auditionnée par les sénateurs. M. CREUSAT, qui a précisé ne pas pouvoir s'exprimer sur les faits pour lesquels il est mis en cause, à



savoir la transmission d'images de vidéoprotection à M. BENALLA après les révélations du "Monde" le 18 juillet, a affirmé ne pas avoir "de relations de copinage et d'amitié avec M. BENALLA", dans une allusion à peine voilée aux propos tenus par le préfet de police de Paris, M. Michel DELPUECH, le 23 juillet devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale, dénonçant une affaire fruit de "dérives inacceptables, condamnables, sur fond de copinages malsains". Seule entorse à sa promesse de ne pas parler des faits pour lesquels il est mis en cause, M. CREUSAT a estimé devant les sénateurs "n'avoir commis aucune faute de nature pénale".

"Je ne dirais pas que nous avons eu des réponses claires à toutes les questions posées, a commenté M. BAS, mais "on apprend toujours quelque chose dans ce genre d'auditions. Là par exemple c'est la première fois qu'on nous dit que M. BENALLA était chargé d'une mission de coordination". Il y a "un pas dans la direction d'une reconnaissance d'un rôle en matière de sécurité mais il y a toujours un refus d'admettre qu'il pouvait avoir une fonction de protection rapprochée, malgré le permis de port d'armes", résume le sénateur de la Manche.